



# ASSOCIATION SPORTIVE DE MAGENTA - NOUMEA

## SECTION TENNIS DE TABLE

Président : Claude HUGOT

49, rue Le Chenadec - 98800 NOUMEA

Tél./Fax Dom. 25.45.57 - Mob. 93.58.82 - Courriel : chugot@lagoon.nc

Salle Jean NOYANT - 26, rue Paul Kervistin - Anse-Vata

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - SAISON 2021 -



### TARIFS

| <b>Forfait Annuel *</b>            | <b>Promotionnel<br/>(Loisir)</b> | <b>Traditionnel<br/>(Compétition)</b> |
|------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Licence (assurance)                | 3 000 XPF                        | 13 000 XPF                            |
| Cotisation (salle, balles, etc...) | 22 000 XPF                       | 12 000 XPF                            |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>25 000 XPF</b>                |                                       |

| <b>Remise sur la cotisation</b>  | <b>Promotionnel</b> | <b>Traditionnel</b> |
|--|---------------------|---------------------|
| Para-TT & Membres du Bureau  | - 22 000 XPF        | - 12 000 XPF        |
| 2 <sup>ème</sup> membre de la famille  | - 5 000 XPF         | - 3 000 XPF         |
| A partir du 3 <sup>ème</sup> membre de la famille  | - 11 000 XPF        | - 6 000 XPF         |
| Vétérans 3 (60 ans &+),<br>1 <sup>ère</sup> saison Féminines & Primaire,<br>Etudiants Post-Bac (jusqu'à 25 ans avec certificat de scolarité) | - 3 000 XPF         | - 2 000 XPF         |
| <b>ULTIMATE PING UNIQUEMENT</b>  | <b>- 10 000 XPF</b> |                     |

| <b>Forfait Annuel Entraînements *</b> |                            |
|---------------------------------------|----------------------------|
| 1 <sup>ère</sup> saison Primaire      | 15 000 XPF                 |
| Initiation & Confirmés                | 25 000 XPF                 |
| CPE                                   | Tarif AG + Quote-part      |
| Adultes & Para-TT                     | Compris dans la cotisation |

| <b>Inscription aux compétitions</b>          |            |
|--|------------|
| Forfait Obligatoire (Officielles uniquement) | 12 000 XPF |
| Ou Forfait Max (Tous les tournois)           | 18 000 XPF |

\* Forfaits « 12 mois+ » pour toutes nouvelles licenciations en cours de saison



| <b>Challenge ASM</b> | Séance  | Trimestre | Année      |
|----------------------|---------|-----------|------------|
| Joueur ASM           | 250 XPF | 2 500 XPF | 6 000 XPF  |
| Autres Clubs         | 500 XPF | 5 000 XPF | 12 000 XPF |

## ENTRAINEMENTS

Les séances d'entraînements sont **payantes pour les mineurs**, y compris ceux du CPE (tarif AG + quote-part), au tarif forfaitaire de **25 000 XPF** (ou 15 000 XPF l'année si 1<sup>ère</sup> saison Primaire), **à régler à l'inscription en début de saison** (en 2 à 3 chèques si besoin – Voir avec Adrien CERVEAUX). Cependant, pour les jeunes du CPE, c'est le club qui se charge par la suite de régler leurs frais d'entraînements au Comité Provincial Sud de Tennis de Table.

**Un cycle** correspond aux **7 semaines scolaires** entre deux périodes de vacances (5 cycles en tout - voir ci-après le tableau de correspondance cycle/période scolaire).



| Jour     | Horaire         | Séance  |
|----------|-----------------|---|
| Lundi    | 15h30 à 17h     | Initiation  |
|          | 17h à 19h       | Confirmés & Elite Club<br>Adultes Sport Santé,<br>Handisport & Sport Adapté |
| Mardi    | 15h30 à 17h     | Initiation  |
|          | 18h à 19h15     | Préparation Physique Elite Club<br>(RDV Centre Nautique Côte Blanche)       |
| Mercredi | 14h à 15h30     | Initiation  |
|          | 15h30 à 17h     | Confirmés   |
|          | 17h30 à 19h     | Elite Club  |
| Jeudi    | 17h à 19h       | Matches   |
|          | A partir de 19h | Challenge ASM   |
| Samedi   | 9h à 11h        | ULTIMATE PING   |

| Cycle | Période                                     |
|-------|---|
| C1    | Du lundi 15 février au vendredi 2 avril     |
| C2    | Du lundi 19 avril au vendredi 4 juin        |
| C3    | Du lundi 21 juin au vendredi 6 août         |
| C4    | Du lundi 23 août au vendredi 8 octobre      |
| C5    | Du lundi 25 octobre au vendredi 17 décembre |



Excepté notre Challenge ASM, toutes les séances ne seront dispensées qu'en **périodes scolaires** (il n'y aura donc pas de séances pendant les jours fériés, les ponts et les vacances scolaires) et auront lieu sous la houlette d'Adrien CERVEAUX, entraîneur fédéral (recevable par la V.A.E. au D.E.J.E.P.S.), aidé de Cathy GAUTHIER, BEES 2<sup>ème</sup> degré, et de jeunes Diplômés, Adrien PERROT, Quillan KORTAA et Emmanuel BRUCHARD.

Les séances du **jeudi** sont consacrées aux **matches** et permettent de faire un classement annuel des participants, notamment de nos jeunes licenciés, sur la base de points attribués à chaque séance.

Une unique séance **Adultes Sport Santé, Handisport & Sport Adapté** est prévue le **lundi de 17h à 19h**.

Attention ! Une **tenue sportive** et un **équipement pongiste** sont évidemment exigés à chaque séance :

- Des chaussures ne marquant pas le sol
- Un tee-shirt, une chemisette, un polo ou un débardeur d'une couleur différente du blanc ou du orange (ce sont les couleurs des balles - question visibilité)
- Un short "**court**", c'est-à-dire **au-dessus des genoux**, de couleur unie plutôt sombre (gris, bleue marine, noir, etc...) avec des **poches** (pour y stocker quelques balles)
- Une serviette pour la sueur (question d'hygiène - par exemple pour éviter l'abondance de sueur sur la table)
- Une bouteille d'eau pour s'hydrater (éviter les allers et retours intempestifs aux toilettes et donc la perte de temps)
- Une raquette bien sûr...que l'on prête pour les nouveaux licenciés, le temps qu'ils s'en procurent une adaptée à leur niveau.

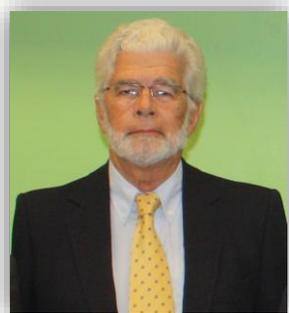
**S'ils le jugent nécessaire**, les entraîneurs **excluront le joueur de la séance** ! Dans ce cas il devra IMPERATIVEMENT rester assis sur les gradins jusqu'à la fin de la séance ! Il faut absolument acquérir un certain niveau de discipline sportive si le joueur vise un centre d'entraînement supérieur à celui du club, comme le CPE !

Il est à noter que le port du **polo** aux couleurs du club est **obligatoire** lors des séances du **mercredi après-midi**. Celui-ci est à l'achat, en fonction du stock, à 5 000 XPF sauf le premier qui est à demi-tarif. Il est possible au cours de la saison, que des T-shirts d'entraînement à bas prix soient disponibles à la vente et obligatoires à toutes nos séances d'entraînement pour nos jeunes de moins de 18 ans. Cette action pour l'identité du club, dépendra des possibles sponsors ou mécènes.

Des balles sont mises à disposition par le club lors de nos séances d'entraînement. Cependant, avec la baisse des subventions d'année en année, ce sont des consommables qui ont un coût non négligeable pour le club. Celui-ci peut en recommander au cours de la saison mais avec la crise sanitaire, les colis peuvent être retardés. C'est pourquoi une attention particulière est demandée lors de l'utilisation du matériel, notamment lors de la récupération des balles (sous les gradins, sous les séparations, sous les escaliers...) ainsi que sur la consommation électrique (néons allumés inutilement) ou de l'eau (chasse d'eau bloquée).

Le club n'est responsable des joueurs **mineurs qu'à l'intérieur** de la salle Jean Noyant **pendant les horaires d'entraînement**. Si un joueur mineur sort de lui-même de la salle, peu importe la raison (comme par exemple s'il est exclu faute de sa tenue sportive et qu'il ne veut pas rester assis sur les gradins !), le club n'en sera donc pas responsable ! De même, nous n'irons pas chercher les enfants en dehors de la salle, surtout si la séance a déjà commencé ! Ils seront donc considérés absents.

## LE PRESIDENT ET LES ENTRAINEURS DU CLUB



**Claude HUGOT** - Président du club ASM

Tél. 93.58.82

Egalement

Secrétaire du CD du Comité Provincial Sud de Tennis de Table (CPSTT)

Vice-Président de la Ligue Calédonienne de Tennis de Table (LCTT)

Arbitre International et Juge-Arbitre (JA1 et JA3)

**Adrien CERVEAUX** - Entraîneur Fédéral

et référent du club à contacter pour toutes inscriptions  
ou renseignements (entraînements, compétitions, etc...)

Tél. 91.51.72

Courriel : [adrien\\_claudia@hotmail.com](mailto:adrien_claudia@hotmail.com)



Aidé de  
**Cathy GAUTHIER**  
BEES2

- Primaire, Adultes Sport Santé, Handisport & Sport Adapté -



Et de jeunes **Diplômés**

**Adrien PERROT, Quillan KORTAA et Emmanuel BRUCHARD**

## CHALLENGE ASM

Le Challenge ASM aura lieu tous les jeudis (fériés et ponts compris) à 19h, **début des parties**. La présence des participants est demandée au moins un quart d'heure à l'avance pour les inscriptions. Celles-ci peuvent se faire par téléphone au 26.44.06 dès **18h30**.

L'objectif de cette compétition est de **fidéliser les joueurs**, notamment par un classement intégral de tous les participants, qui marquent donc un nombre de points en fonction du nombre d'inscrits. La somme des points de chaque jeudi détermine les classements mensuels et annuels.

Chaque premier jeudi du mois, une **soirée pizza** clôturera les matches qui se dérouleront directement selon la formule du tableau de classement intégral. A cette occasion il sera demandé à tous les participants (y compris les licenciés ASM) une quote-part minimum de 500 XPF pour les frais de boisson et pizza.

## COMPETITIONS

Les joueurs licenciés « **Traditionnel** » seront créés sur la base de gestion des inscriptions aux compétitions, sur le site de la Ligue Calédonienne de Tennis de Table (<http://www.tennisetable-nc.nc/competitions>). Ils pourront alors être autonomes en ce qui concerne leur inscription aux compétitions si toutefois le club le leur permet. En effet, pour les jeunes par exemple, c'est Adrien CERVEAUX l'entraîneur référent du club, qui décide, si besoin avec la collaboration des autres entraîneurs, si le joueur est prêt ou non pour la compétition !

Le **forfait obligatoire** pour les **inscriptions aux compétitions officielles** est de **12 000 XPF**. Le **forfait Max (tous les tournois)** est de **18 000 XPF**. Contrairement aux années précédentes, le tarif par tableau n'est plus d'actualité, ce qui permet de faciliter la gestion.

Pour les joueurs licenciés « **Promotionnel** » qui souhaitent à tout moment dans l'année faire de la compétition, il faudra contacter à l'avance Adrien CERVEAUX, c'est-à-dire avant le dernier week-end qui clôture les inscriptions sur le site. Faute de quoi, ils ne pourront s'inscrire qu'à la prochaine compétition. Ils devront alors régler la différence pour passer à la licence traditionnelle ainsi que les frais d'inscription.

Si c'est possible, un bus pourra éventuellement être affrété pour les compétitions hors Grand Nouméa (Dumbéa, Païta et Mont-Dore). Les joueurs participant à ces compétitions devront s'acquitter d'une participation aux frais de transport/hébergement pour ceux qui ne se déplacent/logent pas par leurs propres moyens. Cette quote-part devra être réglée **OBLIGATOIREMENT** dès l'inscription sur le site par le joueur et avant la validation du président (c'est-à-dire la date limite des inscriptions sur site), faute de quoi le joueur ne sera pas validé et donc il ne sera pas inscrit !



J'♥ LE  
PING



*Notre Président  
à la remise des récompenses  
pour notre projet « Sport Santé en Entreprise »,  
action débutée en 2018 !*

## **FOURNITURES ET EQUIPEMENTS**

Le **premier polo** aux couleurs du club est à **demi-tarif** pour les **nouveaux licenciés**. Des **polos supplémentaires pourront être achetés au tarif unitaire de 5 000 XPF**. Pour rappel, le port de celui-ci est obligatoire lors des séances d'entraînement du mercredi après-midi.

Les joueurs participant au **championnat par équipes** devront **obligatoirement avoir des maillots identiques au sein de chaque équipe**.

Du matériel (raquettes, balles, etc...) pourra être acheté ou commandé via le club. Des raquettes d'initiation pourront être prêtées aux nouveaux licenciés participant à leurs premières séances d'entraînement mais ils devront par la suite se fournir en matériel dans les plus brefs délais puisque la raquette fait partie des exigences du club concernant l'équipement.

## **DOCUMENTS A FOURNIR**

- 1 **certificat médical** (ou le **Questionnaire de Santé** si celui-ci date de moins de 3 ans) attestant de l'aptitude à la pratique du « **Tennis de Table en Compétition** » ou « **Multisports en Compétition** », établi par un médecin. Ce document devra mentionner **OBLIGATOIREMENT le numéro d'enregistrement à l'Ordre des Médecins (et non le numéro CAFAT)**. Ce certificat médical, s'il est daté à partir de 2019, est désormais valable 3 ans.

Ainsi que les documents ci-dessous, fournis par le club ou téléchargeables sur le site de notre ligue à l'adresse suivante [www.tennisdetable-nc.nc/les-clubs](http://www.tennisdetable-nc.nc/les-clubs) :

- 1 **formulaire de demande de licence** dûment renseigné et attestant que le joueur (**ou ses parents s'il est mineur**) a pris connaissance des informations complémentaires du club et des conditions d'assurance consultables sur le site de la Fédération Française de Tennis de Table ([www.fft.com/site/jouer/licences/assurance](http://www.fft.com/site/jouer/licences/assurance)).

Et pour les mineurs :

- 1 **attestation « Droit à l'image »**

- 1 **autorisation parentale « Participation aux stages »**

## **ACCUEIL DES JOUEURS ET DE LEURS PARENTS**

Une permanence par semaine en période scolaire (**le mercredi de 14h30 à 16h30**) est organisée afin de permettre aux joueurs et à leurs parents de contacter les dirigeants du club pour obtenir tout renseignement utile, remplir les formalités d'adhésion, etc...

Le Président de la Section



**Claude HUGOT**

Notre page **facebook** :

[www.facebook.com/tennisdetableASM](http://www.facebook.com/tennisdetableASM)



- SAISON 2021 -